



Buts de l'unité d'enseignement :

Harmonie vitale par la sophrologie

Harmonie avec les autres : phase de futurisation - prétérisation

Conditions d'admission

- Avoir 16 ans ou être âgé d'au moins 15 ans et avoir suivi deux années dans l'enseignement secondaire de plein exercice;
- Etre porteur du C2D ou CESI;
- Etre porteur de l'attestation de réussite de l'unité d'enseignement :
 - Harmonie vitale par la sophrologie : Harmonie avec soi-même – phase de présentation;
- Ou réussir un test d'admission.

Finalités particulières de l'unité d'enseignement

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- De percevoir ses phénomènes et de les partager avec les autres ;
- De développer des pratiques de prévention en matière de santé.

En aucun cas, cette unité de formation ne permettra l'obtention partielle ou totale d'un titre, quel qu'il soit, via une école privée ou une association professionnelle.

Titre délivré

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement "Harmonie vitale par la sophrologie – Harmonie avec les autres : phase de futurisation – prétérisation".